

Société anonyme au capital de 881 108 385,30 Euros,
dont le siège social est 204, rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 444 212 955,
représentée par Eric BOUSTOULLER en sa qualité de Président Directeur Général

1. Préambule

Solocal édite des annuaires à destination des particuliers et des professionnels et dispose du site web www.pagesjaunes.fr lequel dresse la liste des commerçants ouverts autour de chez soi, avec des informations telles que les horaires, les conditions d'accueil, les modalités de paiement, afin de soutenir les commerçants et de faciliter la vie des concitoyens.

Solocal met à la disposition du Partenaire, sans aucune contrepartie quelle qu'en soit la forme, un annuaire de professionnels « Local Partner » exerçant sur son territoire (ci-après « l'Annuaire Web ») accessible au moyen du site internet du Partenaire (ci-après le « Site ») tel que précisé ci-après au point 7. La mise à disposition par Solocal de l'Annuaire Web (ci-après le « Service proposé ») permet de compléter l'offre d'accompagnement et de renseignement des habitants et visiteurs de la collectivité locale. Il est entendu que le Service proposé ne participe pas du service d'intérêt général de l'information municipale.

L'Annuaire Web est mis à disposition du Prestataire en marque blanche. Il est conçu et développé par Solocal, et contient les données des professionnels issues de la base de données de Solocal et exploitées sur www.pagesjaunes.fr (ci-après l'« Annuaire Web »).

2. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont vocation à régir les conditions d'utilisation de l'Annuaire Web.

3. Prise d'effet

Les CGU entrent en vigueur pour une durée indéterminée, à compter de la date de signature par le Partenaire du bon de commande « **Annuaire Web Local Partner - Bon de commande** ».

Le Partenaire reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des Conditions Générales de Vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Solocal et le Partenaire reconnaissent expressément pouvoir mettre un terme à l'utilisation de l'Annuaire Web et ce à tout moment, sous réserve d'une notification préalable envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 jours ouvrés.

4. Devoir de coopération, loyauté et bonne foi

Solocal et le Partenaire reconnaissent que la nature du Service proposé requiert une coopération active et positive. Solocal et le Prestataire s'engagent ainsi à faire leurs meilleurs efforts pour faciliter l'échange d'informations nécessaires à la bonne exécution des présentes. Solocal et le Partenaire s'engagent à se comporter loyalement l'une envers l'autre, et ainsi informer sans délai de toute difficulté dont elles auraient connaissance ou qu'elles pourraient rencontrer ayant trait à la prestation.

5. Gratuité de la mise à disposition

Il est rappelé que le Service proposé est fourni par Solocal au Prestataire à titre gratuit. L'exécution du Service proposé n'implique le versement d'aucun prix par le Prestataire à Solocal, ni l'octroi d'aucune contrepartie équivalente, quelle que soit sa nature.

6. Tracking et visites

Solocal intègre sur l'Annuaire Web les solutions d'analyse d'audience pour assurer le suivi, l'analyse et la comptabilisation de l'audience générée par l'Annuaire Web dans les audiences globales Solocal. Le Partenaire peut demander à intégrer sa propre solution de suivi d'audience qui, le cas échéant, sera implémentée par Solocal.

7. Obligations de Solocal

Solocal s'engage à faire ses meilleurs efforts pour :

- mettre à disposition du Partenaire un Annuaire Web dédié et optimisé pour les moteurs de recherche ;
- héberger l'Annuaire Web et le rendre disponible 24h/24 sauf interruption pour réaliser les opérations de maintenance ;
- intégrer les modules dit « HF » (header / footer) du Partenaire, à la demande du Partenaire.

Solocal se réserve le droit, sans préavis, de suspendre définitivement ou temporairement l'utilisation de tout ou partie de l'Annuaire Web, afin notamment de le mettre à jour, de le modifier, d'en assurer la maintenance, et, de manière générale, pour toute autre cause technique et organisationnelle.

8. Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

- assurer la promotion de l'Annuaire Web par (i) la mise en avant de l'annuaire sur le site de la ville, (ii) la communication sur le dispositif auprès des administrés, en association avec les marques « Solocal » et « PagesJaunes », (iii) la communication sur le dispositif auprès des commerçants, en association les marques « Solocal » et « PagesJaunes »,
- prévenir Solocal préalablement à toute intervention et/ou modification de son Site pouvant avoir une incidence sur l'exposition de l'Annuaire Web sur ce dernier et son référencement naturel.
- mettre à disposition de Solocal tous les éléments nécessaires, à la mise en place de l'Annuaire Web dans le Site, et notamment ses modules HF et un sous-domaine de son Site configuré pour renvoyer vers les serveurs de Solocal ;
- prévenir Solocal préalablement à toute intervention et/ou modification de ses Modules HF.

9. Propriété intellectuelle

L'adhésion aux CGU n'entraîne aucun transfert de droits de propriété et notamment de propriété intellectuelle détenus par Solocal ou le Partenaire. Solocal et le Partenaire déclarent et garantissent être les titulaires exclusifs de tous les droits de propriété intellectuelle et/ou détenir tous les droits nécessaires leur permettant de les mettre à la disposition de l'autre partie.

Propriété de l'Annuaire Web. Solocal déclare et garantit être le titulaire exclusif de tous les droits et notamment de propriété intellectuelle attachés à l'Annuaire Web (et tous les éléments le composant). A ce titre, Solocal garantit détenir tous les droits nécessaires lui permettant de mettre l'Annuaire Web à la disposition du Partenaire dans le cadre des présentes. L'Annuaire Web est hébergé chez Solocal.

Licence. Pendant toute la durée des présentes, Solocal concède à titre gratuit au Partenaire, un droit personnel, non cessible et non exclusif pour (i) Intégrer son Annuaire Web (et tous les éléments qui le composent) sur son Site afin de permettre à ses utilisateurs d'effectuer des requêtes locales pour trouver des Professionnels. Toute autre utilisation est interdite et (ii) Intégrer et utiliser le logo fourni par Solocal, exclusivement pour faire la promotion de l'Annuaire Web sur son Site. Pendant toute la durée d'adhésion aux CGU, le Partenaire concède à Solocal un droit personnel, non cessible et non exclusif d'utiliser ses Modules HF (header/footer) afin que Solocal les intègre dans son Annuaire Web.

10. Responsabilité

La responsabilité de Solocal pourra être engagée, le cas échéant, pour les dommages causés au Partenaire du fait du contenu de l'Annuaire Web, défini par Solocal, ou de l'indisponibilité de l'Annuaire Web. La responsabilité du Partenaire ne pourra être recherchée du fait du contenu de l'Annuaire Web.

11. Garantie

Le Partenaire quant à elle garantit disposer sans restriction ni réserve de tous les droits et autorisations nécessaires lui permettant d'adhérer aux CGU et à ce que cette intégration ne porte pas atteinte aux intérêts, à la notoriété, à la réputation ou à l'image de Solocal.

12. Communication

Aucune des parties ne pourra diffuser de plan marketing ou publicitaire, effectuer tout communiqué de presse ou tout autre élément promotionnel relatif au CGU et faisant référence aux droits de propriété intellectuelle de l'autre partie sans l'accord exprès et préalable de l'autre partie. Toute demande d'approbation devra être formulée dans un délai raisonnable. Les validations devront être faites dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant la présentation du support de communication. Tout silence passé ce délai sera interprété comme un refus. Chaque partie restera personnellement responsable de l'intégralité de ses propres campagnes marketing et de leur coût.

13. Marques

Solocal est propriétaire de différentes marques, dont les marques « Solocal » et « PagesJaunes » ainsi que de ses différentes représentations graphiques qui y sont associées (ci-après les « Marques »). Le Partenaire reconnaît expressément n'avoir aucun droit, quel qu'il soit et à quelque titre que ce soit, sur les Marques appartenant à Solocal lesquelles demeurent sa propriété exclusive. En conséquence, le Partenaire s'interdit toute utilisation desdites Marques, sans accord préalable et écrit de Solocal. Cette interdiction s'applique quels que soient les conditions et le support envisagés, et que ces Marques soient reproduites pour satisfaire à une communication externe ou à simple titre de référence.

Pendant la durée des présentes, le Partenaire concède à Solocal un droit personnel, non cessible et non exclusif de reproduire la marque du Partenaire sur les espaces personnels de ses annonceurs à titre d'information (sur la provenance des clics renvoyant vers eux) sur les sites Internet de Solocal et sur les plaquettes commerciales destinées notamment aux partenaires annonceurs et prospects des sociétés affiliées du groupe auquel Solocal appartient. Cette licence est consentie à titre gratuit et ne confère à Solocal aucun droit sur ladite marque en dehors des autorisations visées aux présentes. En outre, dans l'hypothèse où elle lui serait transmise, Solocal s'engage à respecter la charte graphique du Partenaire et à ce que son utilisation de la marque du Partenaire ne porte pas atteinte à son image et à sa réputation.

14. Confidentialité

Au titre des présentes, sont considérées comme des informations confidentielles (ci-après « Information(s) Confidentielle(s)») les CGU, toutes informations de nature technique, commerciale, stratégique, financière,

économique, juridique, ainsi que tous comptes-rendus, plans, propositions, savoir-faire, photographies, graphiques, échantillons, équipements, analyses, études, Données, documents, méthodes, développements, système d'information, etc., cette liste n'étant pas limitative, quelle qu'en soit la forme ou le support, et qu'elles soient liées à une création protégée ou non par un titre ou un droit de propriété intellectuelle, qui sont reçues et/ou échangées entre Solocal et le Partenaire lors de la négociation et/ou de l'exécution des présentes.

N'est pas considérée comme confidentielle, d'une part, l'information expressément qualifiée de non confidentielle par la partie qui la communique et d'autre part, celle publiquement disponible à l'époque de la divulgation, ou qui le devient ultérieurement et ce, sans manquement de l'une ou l'autre des parties à son obligation de confidentialité ou légitimement obtenue d'un tiers.

Solocal et le Partenaire reconnaissent que toute Information Confidentielle reste en tout état de cause, la propriété exclusive de la partie qui la communique, et que sa transmission ne confère aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur tout ou partie du contenu de l'Information Confidentielle, à la partie qui la reçoit. Solocal et le Partenaire conviennent de respecter le caractère strictement confidentiel des Informations Confidentielles.

A ce titre, Solocal et le Partenaire s'engagent dans le cadre des présentes, à : (i) n'utiliser l'Information Confidentielle que pour les besoins des présentes; (ii) prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de l'Information Confidentielle ; (iii) n'effectuer aucune duplication sous quelque forme et quel que support que ce soit, de tout ou partie de l'Information Confidentielle, sans l'autorisation préalable écrite de la partie qui l'a communiquée ; (iv) ne pas divulguer ou publier l'Information Confidentielle - par quelque moyen que ce soit et à quelque fin que ce soit directement ou indirectement - à des tiers (personnes physiques ou morales) sans l'autorisation préalable et écrite de la partie qui l'aura communiquée que celle-ci pourra refuser à sa seule discrétion. L'Information Confidentielle pourra être communiquée aux seuls membres du personnel de Solocal et du Partenaire ainsi que des sociétés affiliées du groupe auquel Solocal appartient (à savoir son personnel et/ou toute personne sous son contrôle) – à l'exclusion de toutes autres - qui ont besoin de la connaître en raison de leur implication dans l'exécution des présentes, et dans la limite de ce qu'il leur est nécessaire de connaître pour la réalisation des tâches qui leur incombent au titre des présentes. Chacune des parties reste responsable du respect par ces derniers de ses obligations.

Tout manquement à la présente obligation de confidentialité par Solocal et le Partenaire, autorise la partie non défaillante à résilier de plein droit les présentes, sans préavis, sans que la partie défaillante puisse prétendre à une indemnité d'aucune sorte, et nonobstant les dommages-intérêts auxquels la partie non défaillante pourrait prétendre.

Nonobstant ce qui précède, chaque partie pourra divulguer l'Information Confidentielle, dans la stricte mesure où cette divulgation a été imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou par l'application d'une décision de justice. Dans ce cas, la partie qui divulgue doit informer l'autre partie.

La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée des présentes, et pendant les trois (3) ans suivant la fin des relations contractuelles entre Solocal et le Partenaire, quelle qu'en soit la cause.

Dès résiliation ou expiration des présentes, chacune des parties, détenant des Informations Confidentielles appartenant à l'autre partie, s'engage à détruire toutes les éventuelles copies et à lui restituer les Informations Confidentielles, à première demande.

15. Protection des données personnelles

Partage de responsabilités des parties.

Le Partenaire agit en tant que responsable du traitement des Données à Caractère Personnel des utilisateurs finaux du Site notamment dans le cadre de l'insertion d'outils à sa demande (solutions de mesure d'audience, service de publicité...).

Solocal est le responsable de traitement s'agissant :

- du traitement des Données à Caractère Personnel des Professionnels au titre de la mise à disposition et de l'exploitation de l'Annuaire Web;
- de l'utilisation par Solocal de solutions de mesure de l'audience des utilisateurs finaux sur le Site.

A toutes fins utiles, il est précisé que les traitements portant sur les mesures d'audience respectives sont réalisés par chaque partie, chacune étant responsable de traitement pour son propre compte. Ces traitements ne donnent lieu à aucun partage de données entre Solocal et le Partenaire.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chaque partie s'engage à se conformer en toutes circonstances à ses obligations applicables découlant :

- o De la réglementation.
- o Des dispositions des présentes, en ce y compris ses annexes ;
- o Des instructions de l'autre partie pour les besoins de l'exécution des présentes.

Périmètre de traitement des Données à Caractère Personnel

Les caractéristiques des données des utilisateurs finaux traitées par les Annuaire Web dans le cadre des présentes (type de données, finalités ...) sont décrites ci-après :

Accès logs	
Données collectées	<ul style="list-style-type: none"> • IP anonymisée • « Quoi » recherché via le formulaire de recherche (ie. Boulangerie, cinéma ...) • « Où » recherche via le formulaire de recherche (ie. Nancy)
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien en condition opérationnelle • Débugage / recette • Suivi et monitoring des performances

Obligations des parties. Chaque partie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel desdites obligations et notamment à :

- Procéder aux formalités déclaratives requises le cas échéant par la Réglementation au titre du traitement de Données à Caractère Personnel ;
- Obtenir auprès des personnes dont les données sont traitées les autorisations et consentements nécessaires de façon préalable et valide.
Solocal fait son affaire d'obtenir le consentement préalable et valable des Professionnels au titre de la collecte de leurs Données à Caractère Personnel et de leur diffusion sur le Site.
- En dehors d'obligations légales ou réglementaires, ne divulguer les Données qu'aux personnes en interne habilitées à y accéder pour les besoins de l'exécution des présentes, et en aucun cas à des tiers. Chaque partie s'assure que lesdites personnes habilitées respectent la confidentialité des Données.
- Prendre en compte, s'agissant des outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des Données par défaut (privacy by design, privacy by default) ;
- Coopérer avec l'autre partie et à l'aider à satisfaire aux exigences légales relatives à la protection des Données à Caractère Personnel qui incombent à ce dernier. A ce titre, le chaque partie s'engage à fournir à l'autre partie, à première demande et dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées, l'ensemble des informations requises par ladite partie afin de lui permettre de respecter ses obligations légales.
- Coopérer le cas échéant avec l'autorité de régulation ;
- Documenter les mesures mises en œuvre pour garantir la conformité de ses opérations de traitement avec la Réglementation applicable. S'agissant notamment des modalités de recueil de consentement et d'information, la documentation élaborée par le Partenaire est mise à disposition de Solocal au titre des présentes.

Obligations de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel.

Chaque partie s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des Données, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, et empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé par l'autre partie. Chaque partie s'engage à prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des Données et des fichiers.

A cette fin, chaque partie met en œuvre toutes les mesures appropriées, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, la portée, du contexte et des finalités du traitement, des risques pour les droits et libertés des personnes concernées (dont le degré de probabilité et de gravité varie).

A cet effet, chaque partie s'engage à :

- Réaliser des contrôles réguliers de la fiabilité de la solution utilisée pour le traitement des Données à Caractère Personnel ;
- Assurer la sûreté des systèmes d'information employés contre toute atteinte accidentelle ou volontaire ;
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution des présentes ;

Information des personnes concernées. Solocal et le Partenaire conviennent que l'information préalable et valable des personnes concernées est fournie par Solocal via l'insertion d'une politique de protection de la vie privée sur ses services concernant les traitements effectués sous sa responsabilité.

Exercice des droits. Solocal et le Partenaire conviennent que les demandes d'exercice des droits seront prises en charge par Solocal en ce qui concerne les demandes émanant de Professionnels.

Chaque partie s'engage :

- A prendre en compte dans les meilleurs délais les demandes la concernant d'exercice par les personnes concernées de leurs droits à leurs données.

- A communiquer dans les meilleurs délais à l'autre partie toute demande la concernant qui lui aurait été faite directement, quelle que soit l'autorité ou la personne d'où elle émane et ce y compris lorsqu'elle émane d'une personne physique concernée.

16. Ethique et anticorruption

Le développement de Solocal s'appuie sur un ensemble de valeurs et de conduite responsable dans les affaires, à l'égard notamment de ses collaborateurs (notamment en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme, et de respect en matière de développement durable et de protection de l'environnement). Il s'agit, outre les Politiques internes à Solocal en matière de lutte contre la corruption et la fraude, et de développement durable (son Code de conduite et sa Charte Ethique et Développement Durable accessibles à l'adresse suivante : <https://www.solocal.com/decouvrir-solocal>) de législations et règles françaises, internationales et européennes, et notamment celles listées ci-dessous (ci-après les « Règles ») :

- La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » ;
- Les Recommandations de l'Agence Française Anticorruption ;
- Les directives de l'OCDE relatives à la lutte contre la corruption ;
- Les normes de l'Organisation Internationale du Travail, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'ensemble des Règles exigent d'adopter un comportement responsable durant l'utilisation de l'Annuaire Web.

Ainsi, le Partenaire s'engage pendant toute la durée des présentes à :

- Se conformer aux Règles et à ce que son personnel amené à intervenir dans le cadre des présentes, le soit aussi ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour et maintenir le respect des Règles ;
- Ne rien faire par action ou par omission, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de Solocal, au titre du non-respect de la réglementation française ayant pour objet la lutte contre la corruption, la fraude et le trafic d'influence ;
- Ne pas solliciter ou accepter de donner directement ou indirectement, un avantage quelconque (cadeau, remise, offre etc.) à une personne afin d'obtenir qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
- Informer Solocal sans délai, de tout événement dont il a connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence des actes de corruption, trafic d'influence ou fraude.

Solocal est habilitée, elle-même ou par un intermédiaire mandaté par ses soins, à vérifier à tout moment - que le Partenaire (et/ou ses éventuels sous-traitants) se conforme à ces Règles. En cas de non-respect des Règles, le Partenaire - sur notification écrite de Solocal, adressée par lettre recommandée avec avis de réception - devra y remédier immédiatement afin que sa conduite soit conforme aux Règles. Si le Partenaire (et/ou ses éventuels sous-traitants) continue de ne pas respecter la présente clause, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ladite notification, Solocal pourra à sa discrétion, mettre un terme de plein droit et pour faute du Partenaire, à la relation qui les lie dans le cadre de l'Annuaire Web. Le Partenaire indemniserà Solocal de toute conséquence, notamment financière, d'un manquement de sa part aux obligations stipulées au présent article qui impacterait Solocal.

En cas de suspicion ou d'acte de corruption ou de trafic d'influence avérés du Partenaire, Solocal pourra, à sa discrétion, cesser de lui mettre à disposition son Annuaire Web et toutes prestations qui y sont liées, de manière anticipée sans préjudice d'aucune sorte pour Solocal.

Et plus généralement le Partenaire s'engage à informer immédiatement Solocal (via l'adresse : ethique@solocal.com) de toute situation de conflit d'intérêts qui surviendrait au moment du choix d'entrer en relation avec Solocal et durant l'utilisation de l'Annuaire Web.

Evaluation de l'intégrité du Partenaire

Dans le prolongement de ses obligations légales (résultant notamment de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence), Solocal procède à l'évaluation de l'intégrité de ses partenaires dont le Partenaire fait partie.

Cette évaluation peut intervenir à tout moment. Elle a pour objectif de suivre et mesurer la performance sociale, environnementale et éthique des partenaires de Solocal. L'ensemble des résultats des partenaires permet d'évaluer leurs niveaux de risque et est susceptible d'impacter, le maintien des relations qui lient à Solocal.

17. Résiliation

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations, objet des présentes, l'autre partie peut mettre un terme aux présentes après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception à la partie défaillante, restée sans effet pendant trente (30) jours après sa réception – et cela nonobstant les dommages intérêts auxquels la partie non défaillante pourrait prétendre. A la fin des présentes pour quelque cause que ce soit, chaque partie a) restituera à l'autre partie ou détruira immédiatement,

l'intégralité des Eléments fournis par l'autre partie, sans en conserver de copie et ; b) cessera d'utiliser et exploiter tout ou partie des Eléments de l'autre partie. En outre, à la fin des présentes, Solocal cessera toute utilisation de la marque « Partenaire » autorisée au titre de l'Article 16 des présentes.

18. Survivance

Toutes les dispositions des présentes qui peuvent être raisonnablement interprétées comme survivant à la pleine exécution, à l'expiration, à la résiliation ou à l'annulation des présentes y survivront, telle que par exemple la clause de confidentialité, de garanties ou encore de propriété intellectuelle.

19. Force majeure

Solocal ne pourra être tenue responsable pour un manquement à l'une des obligations mise à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que défini par l'article 1218 du code civil et la jurisprudence des tribunaux français. Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes pendant toute la durée de son existence. Toutefois, s'il avait une durée d'existence supérieure à 30 (trente) jours, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit des présentes par l'une ou l'autre des parties. Cette résiliation sera effective deux (2) jours après la réception par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la résiliation.

20. Titres

Les titres des paragraphes et articles des présentes sont insérés pour en faciliter la lecture mais ne peuvent en aucun cas servir pour guider leur interprétation. En cas de difficulté d'interprétation et/ou de contradiction entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque de leurs clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

21. Nullité partielle

Si l'une des dispositions des présentes s'avère contraire à une loi ou à une réglementation applicable, elle sera réputée écartée sans que cela affecte la validité des autres dispositions des présentes. Dans une telle hypothèse néanmoins, Solocal intègre dans les CGU, une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des parties telle qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect des dispositions légales et règlements applicables.

22. Intégralité

Les CGU constituent l'intégralité de l'entente et de l'accord entre Solocal et le Partenaire relativement à son objet, et prévalent sur toutes communications antérieures écrites ou orales.

23. Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir de l'application d'une clause quelconque des présentes, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie, découlant de ladite clause.

24. Droit applicable et attribution de juridiction

Les CGU sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes sera soumis, à défaut de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande de l'une des parties, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête.